

### Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	138,60	600%	831,60	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	112,25	300%	336,75	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	<b>A déduire</b>				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	-17,50	900%	-157,50	
	B2 constructions à usage mixte	-89,91	600%	-539,46	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
B4 maisons unifamiliales, de rapport	-73,30	300%	-219,90		
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
<b>Total:</b>				251,49	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du règl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,41	
<b>Montant total du rôle</b>				<b>251,90</b>	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris  
au présent rôle sous les No

## Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	1.351,04	900%	12.159,36
	B2 constructions à usage mixte	369,64	600%	2.217,84
	B3 constructions à autre usage	4,00	300%	12,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	370,99	300%	1.112,97
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	84,06	600%	504,36
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
<b>A déduire</b>	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-1.365,99	900%	-12.293,91
	B2 constructions à usage mixte	-320,96	600%	-1.925,76
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-318,98	300%	-956,94
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-84,06	600%	-504,37
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
<b>Total:</b>				325,55
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,25
<b>Montant total du rôle</b>				<b>325,80</b>

### Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris  
au présent rôle sous les No